

Réunion du 12 Avril 2022

Compte-rendu sommaire

L'an deux mil vingt-deux, le douze avril à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence d'Alain LEGRAND, Maire, à la salle des fêtes (sanitaire COVID 19)

Etaient présents : Guillaume HAUCHARD, Florian BETTENCOURT, Patrice FOYER, Alexandre BRUBION, Marc CHEMIN, Eric DEPORTE, Marcel JOUEN, Noémie MAGLOIRE, Margot TERRIER, Dominique TOURLAMAIN

Absents excusés : Christelle BALETTE-SOUBLIN, Adeline BARRE-GIBON, Sophie PELEAU

Absent : Jean-Claude BOUGUET

Procurations :

Christelle BALETTE-SOUBLIN à Marc CHEMIN

Adeline BARRE-GIBON à Guillaume HAUCHARD

Sophie PELEAU à Alain LEGRAND (sauf pour le CA 2021)

Secrétaire de Séance : Guillaume HAUCHARD

Secrétaire Auxiliaire : Maïté BREUQUE

Le compte rendu de la précédente réunion ayant été joint à la convocation de celle-ci, aucune lecture n'est faite.

Vote du Compte de Gestion 2021

DEL 12-04-22/04

Monsieur le Maire, expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Mme Annie PLOMION, Responsable SGC de Lillebonne à la clôture de l'exercice, Monsieur le Maire, le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures, le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif,

Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2021, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice

En exercice : 15

Présents : 11

Procurations : 3

Suffrages exprimés : 14

POUR : 14

CONRE : 0

ABSTENTION : 0

A la majorité des présents le compte de gestion 2021 est approuvé

Vote du Compte-Administratif 2021

DEL 12-04-22/05

Après lecture du compte-administratif, comme suit :

Investissement :

Dépenses	Prévu	180 352 €
	Réalisé	90 997.16 €
	Reste à réaliser	89 004.74 €
Recettes	Prévu	180 352 €
	Réalisé	185 517.81 €
	Reste à réaliser	13 767.37 €

Fonctionnement :

Dépenses	Prévu	452 336 €
	Réalisé	431 054.98 €
Recettes	Prévu	452 336 €
	Réalisé	500 445.28 €

Résultat de Clôture de l'exercice :

INVESTISSEMENT	94 520.65 €
FONCTIONNEMENT	69 390.30 €
Résultat Global	163 910.95 €

Vote à Main Levée : Monsieur LEGRAND Alain Maire ne participe au vote
Le Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Dominique TOURLAMAIN,
Conseiller Municipal vote le CA 2021 comme suit :

En exercice : 15

Présents : 10

Procurations : 12

Suffrages exprimés : 12

POUR : 12

CONRE : 0

ABSTENTION : 0

A la majorité des présents le Compte Administratif 2021 est accepté.

Affectation des résultats 2021

DEL 12-04-22/06

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de	14 834.05 €
- Un excédent reporté de	54 556.25 €
- Soit un EXEDENT de fonctionnement cumulé de	69 390.30 €
- Un excédent d'investissement de	94 520.65 €
- Un déficit des restes à réaliser de	75 237.37 €
- Soit un excédent de financement de	19 283.28 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : EXEDENT 69390.30 €

AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	69390.30 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXEDENT	94 520.65 €

En exercice : 15
Présents : 11
Procurations : 14
Suffrages exprimés : 14
POUR : 14
CONRE : 0
ABSTENTION : 0

Vote du Budget Primitif 2022

DEL 12-04-22/07

Lecture du Budget Primitif est faite comme suit :

Investissement

Dépenses : 238 585.46 € (dont 89 004.74 € RAR)

Recettes : 238 585.46 € (dont 13 767.37 € RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 511 773.30 €

Recettes : 511 773.30 €

En exercice : 15
11 Présents + 3 procuration : 14 VOTANTS
14 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

VOTE DES TAXES LOCALES

Un coefficient correcteur calculé par la Direction Générale des Finances Publiques permet de neutraliser ces écarts et d'équilibrer les compensations. Il est fixe et s'appliquera chaque année aux recettes TFPB de la commune. En ce qui concerne LOUVETOT, le coefficient correcteur a pour conséquence une retenue - 20 941 € sur les produits de TFPB

Monsieur le Maire propose les taux suivants :

Taxe Foncière Bâti :	51,40 %	199 483 €
Taxe Foncière Non Bâti :	39,62 %	24 891 €
Produit fiscal attendu :		223 929 €

A l'unanimité des présents les taux sont adoptés

Vote des Subventions 2022 pour les associations

Monsieur le Maire propose les montants suivants :

Nom de l'association	Proposition au 12 avril 2022
ACPG LOUVETOT	242 €
COOP. SCOLAIRE	5 122 €
COOP SCOLAIRE	1 907 €
FC LOUVETOT	2 500 €

Les AMIS DE LOUVETOT	2 040 €
Amicale Pompiers Yvetot	28 €
Ligue contre le cancer	91 €
Bâteau de Brotonne	58 €
Banque alimentaire	107 €
Comité des Fêtes	2 300 €
Ass. Les Amis de l'Hôpital d'Yvetot	55 €
Souvenir Français	64 €

Le montant sera revu pour les autres associations en cours d'année, en fonction de l'évolution de la pandémie. Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents accepte cette proposition

Avenant à la convention de Restauration du 01/09/2003

Monsieur le Maire expose ce qui suit : CONVIVIO le prestataire pour les repas scolaires, l'a informé par courrier que depuis la rentrée 2021, cette entreprise fait face à un contexte d'inflation inédit avec une explosion des prix alimentaires et des prix des matières premières, et qu'à partir du 1^{er} avril 2022 cette entreprise augmentera ces tarifs de + 6,5 %.

Après discussion le conseil municipal décide à l'unanimité des présents de revoir les tarifs des repas à la prochaine réunion, et de laisser les tarifs actuels jusqu'à la fin de l'année scolaire 2021/2022.

Règlement intérieur de la Salle des Fêtes

Monsieur le Maire expose ce qui suit : le service RUDOLOGIE suite à un contrôle des bacs à ordures ménagères a constaté que le tri sélectif n'était pas respecté lors de la location de la salle des fêtes. Monsieur le Maire propose que Mme LELIEVRE, vérifie avec les loueurs de la salle. Des affiches seront apposées afin que les loueurs prennent en compte le tri sélectif. Si le tri n'est pas respecté, ils devront le faire eux-mêmes ou alors la caution ne leur sera pas rendue.

Date du passage de la commission des jardins fleuris

Monsieur le Maire propose le 25 juin et le 27 août 2022.

Devis de signalisations

Monsieur le Maire expose ce qui suit : le marquage au sol sur la RD 33 route du bourg sont effacées, des panneaux de police sont à changer, le marquage au sol de la cour de l'école, du terrain multisport sont effacés Monsieur le Maire propose le devis de CREA PUB pour un montant total de 7 988,16 € TTC 6 656,80 € HT, et informe qu'une demande de subvention FAL sera demandée. Après discussion le conseil municipal valide ces devis et charge Monsieur le Maire de déposer une demande de subvention auprès des crédits FAL. Pour Information un 2^{ème} devis est demandé chez NSI à Auzebosc. La commission d'appel d'offre se réunira pour donner son avis

Défibrillateur Salle des Fêtes

Monsieur le Maire expose ce qui suit : Le défibrillateur à 10 ans et n'est plus au norme, un devis de l'entreprise SCHILLER est proposé pour un montant de 720 € HT 864 € TTC, le conseil municipal valide et une demande de subvention sera déposée auprès du Conseil Général de la Seine-Maritime

Toiture bâtiment ancien de la cour de l'école

Monsieur le Maire expose ce qui suit : les ardoises tombent de plus en plus, la couverture est à refaire entièrement, Monsieur le Maire propose de faire 2 devis, 1 à l'entreprise LECOMTE d'Allouville et 1 à l'entreprise PASQUIER de Roquefort.

Ensuite la commission de travaux se réunira pour étudier les propositions.

La commission d'appel d'offre se réunira pour donner son avis.

Mode de financement de l'achat du tracteur

Monsieur le Maire expose ce qui suit : L'acquisition du tracteur compact JOHN DEERE chez DUCASTEL est proposée en financement spécial collectivité publique :

Financement par prêt du TTC ou HT

Budget Investissement (TVA récupérable)

Remboursement mensuel, trimestriel, semestriel ou annuel

Frais de dossier : 120 € HT

(sous réserve d'accord par le Crédit Agricole)

Avec un remboursement trimestriel sur 6 ans (taux 0,44 %)

Montant financé : 55 440 € TTC

(incluant tracteur, chargeur, broyeur, bac et adaptation matériels)

1^{ère} échéance de 2 302 € TTC puis 23 échéances de 2 342 € TTC

Avec un remboursement trimestriel sur 7 ans (taux 0,55 %)

Montant financé : 55 440 €

(incluant tracteur, chargeur, broyeur, bac et adaptation matériels)

1^{ère} échéance de 1 969 € TTC puis 27 échéances de 2 020 € TTC

Après discussion le conseil municipal à l'unanimité des présents valident pour un remboursement trimestriel sur 7 ans.

Bureau de vote Elections Législatives : 12 & 19 Juin 2022

ELECTIONS LEGISLATIVES

Dimanche 12 Juin 2022

De 8 heures à 13 heures	De 13 heures à 18 heures
<ul style="list-style-type: none">➤ Alain LEGRAND➤ Marc CHEMIN➤ Christelle BALETTE-SOUBLIN	<ul style="list-style-type: none">➤ Noémie MAGLOIRE➤ Florian BETTENCOURT➤ Sophie PELEAU
Remplaçant : Adeline BARRE GIBON Président du BV: Alain LEGRAND	Remplaçant : Guillaume HAUCHARD Président du BV: Alain LEGRAND

DEPOUILLEMENT : Alain LEGRAND, Marc CHEMIN, Christelle BALETTE-SOUBLIN, Noémie MAGLOIRE, Florian BETTENCOURT, Sophie PELEAU

SECRETAIRE DU BUREAU : Maïté BREUQUE

ELECTIONS LEGISLATIVES
Dimanche 19 Juin 2022

De 8 heures à 13 heures	De 13 heures à 18 heures
<ul style="list-style-type: none">➤ Alain LEGRAND➤ Patrice FOYER➤ Dominique TOURLAMAIN <p>Remplaçant : Jean-Claude BOUGUET Président du BV: Alain LEGRAND</p>	<ul style="list-style-type: none">➤ Guillaume HAUCHARD➤ Marcel JOUEN➤ Margot TERRIER <p>Remplaçant : Florian BETTENCOURT Président du BV: Alain LEGRAND</p>

DEPOUILLEMENT : Alain LEGRAND, Patrice FOYER, Dominique TOURLAMAIN, Guillaume HAUCHARD, Marcel JOUEN, Margot TERRIER
SECRETAIRE DU BUREAU : Maïté BREUQUE

Délibération : demande d'adhésion au SDE 76 de la commune de Gruchet-le-Valasse, Eu et Arques-la-Bataille

CONSIDÉRANT :

- que la commune ne transfère pas de dette ou d'emprunt au SDE76,
- que l'adhésion n'est possible qu'avec l'accord de notre assemblée et de nos adhérents dans les conditions de majorité requises,
- que la consultation de la CDCI n'est pas requise,
- que chaque adhérent disposera d'un délai de trois mois à compter de la notification par le SDE76 de notre délibération pour se prononcer à son tour sur les adhésions envisagées (à défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée DÉFAVORABLE) et qu'il convient donc de consulter les adhérents du SDE76 à un moment propice aux réunions des conseils municipaux,
- qu'il s'agit d'une adhésion avec transfert de compétence au SDE76 (qui est un syndicat mixte fermé) , ainsi l'absence de délibération d'un adhérent vaudra avis défavorable,
- que la commune souhaite adhérer pour la totalité de son territoire, y compris l'écart géographique pour lequel elle adhère déjà,
- que la commune souhaite transférer au SDE76 les contrats de distribution électrique et gazière, les redevances des contrats de concessions électrique et gaz, la redevance d'occupation du domaine public occupé par le réseau électrique,
- que la commune transfère le produit de la TCCFE à partir de l'adhésion, avec un effet fiscal au 1^{er} janvier 2024,

PROPOSITION :

Le projet d'adhésion de ces communes est présenté au Conseil Municipal. Il est proposé :

- d'accepter l'adhésion de ces communes

DÉCISION :

Où cet exposé, après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** l'adhésion de ces communes

Questions diverses :

PLUi : il semblerait qu'il y ait du changement dans les attributions de surfaces constructibles, une réunion le 02 mai prochain est programmée avec les élus sur Rives-en-Seine. Les propriétaires de terrains situés derrière l'atelier communal ont changé d'avis, et ne veulent plus vendre.

Terrain Multisports : Mme Noémie MAGLOIRE demande s'il est possible que ce terrain soit de nouveau ouvert le mercredi et le week-end, n'ayant plus de restriction par rapport au COVID. Monsieur LEGRAND accepte.

Travaux au Noir Trou : Mme Noémie MAGLOIRE expose ce qui suit : suite aux inondations répétées dans ce hameau, y-aura-t-il des travaux d'aménagement pour canaliser les eaux de ruissellement.

Réponse de Monsieur LEGRAND : plusieurs réunions ont été faites sur place avec les riverains et le syndicat des bassins versants la question est qui paiera ces aménagements. La DDI invitée mais absente aux réunions.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire, déclare la séance close. Délibéré en séance les jours mois et an susdits. La séance est levée à 23 heures 00

Affiché le 19 avril 2022

Le Maire

Alain LEGRAND